



PRÉFET DE L' AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Le présent formulaire vise à permettre de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, portant sur un projet de déplacement de haies, notamment agricoles, sur la base d'une méthodologie simplifiée. Son utilisation nécessite au préalable de se référer au document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ».

Ce document est à retourner complété et accompagné du ou des formulaires cerfas concernés (cf. documents placés en annexes) aux services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne par voie postale ou dématérialisée :

Direction départementale des territoires de l'Aisne

Service environnement / Pôle Nature
50 Boulevard de Lyon 01011 LAON Cedex
ddt-env-pn@aisne.gouv.fr

Note importante : le présent formulaire ne peut pas être employé s'il s'agit d'une haie placée le long d'un cours d'eau (ripisylve). Dans un tel cas de figure, il conviendra nécessairement de faire appel à un prestataire spécialisé afin d'étudier les impacts sur les espèces protégées dont certaines pourront être liées aux milieux humides et aquatiques.

1° Qui porte la demande ?

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse mail :

Personne morale

Raison sociale : EARL GHEKIERE

Nom du représentant : GHEKIERE

Prénom du représentant : LUC

N° PACAGE : 002158313

N° SIRET : 503 098 915 000 13

Adresse : 2 rue de Sains

Code postal : 02250

Ville : CHEVENNES

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable : 06 45 87 94 38

Adresse mail : ghekiereluc@wanadoo.fr

2° Pour quelle raison la demande est-elle formulée ?

Présentation du projet (objet, localisation, linéaire de haie concerné) :

A la suite d'un échange de parcelle et à l'autorisation de remise en culture, Mr Ghekière souhaite supprimer six reliquats ou haies taillis mixtes sur l'ilot 18 et 21, situées à Bucilly. Ces haies se retrouvent dans la terre soit en travers ou pour certaines trop proches de la limite de la parcelle, à la suite de la diminution de l'ilot 21. ...

Quelles sont les essences d'arbustes et ou d'arbres présentes dans la haie dont il est question ?

Les principales essences : prunelier – aubépine - églantier

Justification de l'absence de solution alternative :

Ces haies se retrouvent dans la terre soit en travers ou pour certaines trop proches de la limite de la parcelle, à la suite de la diminution de l'ilot 21.

Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales :

Les longueurs supprimées faciliteront la gestion des terres au niveau travail et impact sur le coût de celles-ci au niveau économique et environnemental.

La plantation est prévue sur l'ilot 18, en limite et sur toute la longueur de l'ilot. La haie en devenir sera conduite en taillis mixte ou taillis sous futaie et à terme, elle limitera les risques d'érosion au niveau de la terre. La plantation connectera les haies existantes le long des deux chemins à chaque extrémité de l'ilot.

- Je joins à ma demande une carte de localisation de mon projet¹
- Je joins à ma demande une carte de mon exploitation² (uniquement pour les exploitants agricoles)
- Je joins à ma demande des photographies de la ou des haies concernées

¹L'outil cartographique en ligne Géoportail peut être utilement employé pour ce faire

²L'application Télépac peut être utilement employée pour ce faire

3° Quelles sont les espèces protégées concernées par la demande

Type(s) de haie(s)

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Haie dégradée

Oiseaux (8 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Pipit farlouse – <i>Anthus pratensis</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Reptile (2 espèces)	
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

Haie basse

Oiseaux (6 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

Haie arbustive haute

Oiseaux (17 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>
Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Pinson des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>	Rosignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i>
Fauvette des jardins – <i>Sylvia communis</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia borin</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Hipolais polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>	
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (2 espèces)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>

□ Alignement arboré

Oiseaux (31 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Mésange boréale – <i>Poecile montanus</i>
Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Mésange charbonnière – <i>Parus major</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i>
Buse variable – <i>Buteo buteo</i>	Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i>
Chevêche d’Athéna – <i>Athene noctua</i>	Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i>
Chouette hulotte – <i>Strix aluco</i>	Pic mar – <i>Dendrocopos medius</i>
Épervier d’Europe – <i>Accipiter nisus</i>	Pic vert – <i>Picus viridis</i>
Faucon crécerelle – <i>Falco tinnuculus</i>	Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i>
Faucon hobereau – <i>Falco subbuteo</i>	Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>
Gobemouche gris – <i>Muscicapa striapa</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Hibou moyen-duc – <i>Asio otus</i>	Rougequeue à fronc blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Sitelle torchepot – <i>Sitta europaea</i>
Loriot d’Europe – <i>Oriolus oriolus</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>
Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>	Verdier d’Europe – <i>Chloris chloris</i>
Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i>	
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (3 espèces)	
Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>
Hérisson d’Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	

□ Haie multistrates

Oiseaux (33 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella Modularis</i>	Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i>
Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pic mar – <i>Dendrocopos medius</i>
Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Pic vert – <i>Picus viridis</i>
Épervier d’Europe – <i>Accipiter nisus</i>	Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>
Faucon crécerelle – <i>Falco tinnuculus</i>	Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>	Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette des jardins – <i>Sylvia communis</i>	Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>
Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>	Rosignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Loriot d’Europe – <i>Oriolus oriolus</i>	Rougequeue à fronc blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>	Sitelle torchepot – <i>Sitta europaea</i>
Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>
Mésange boréale – <i>Poecile montanus</i>	Verdier d’Europe – <i>Chloris chloris</i>
Mésange charbonnière – <i>Parus major</i>	
Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	
Mammifères terrestres (3 espèces)	
Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>
Hérisson d’Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	

Composition de la haie

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

- Le projet concerne un alignement arboré et/ou une haie multistrates, et l'on constate la présence de vieux arbres fissurés ou qui présentent des cavités (*pour justifier ce point, veuillez joindre des photos des plus gros arbres présents, d'un diamètre supérieur à 18 cm*)

Chauves-souris (11 espèces)	
Grand Murin – <i>Myotis myotis</i>	Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i>
Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Oreillard roux – <i>Plecotus auritus</i>
Murin à moustaches – <i>Myotis mystacinus</i>	Pipistrelle commune – <i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Murin de Bechstein – <i>Myotis bechsteinii</i>	Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i>
Murin de Daubenton – <i>Myotis daubentonii</i>	Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i>
Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i>	
Insectes (1 espèce)	
Pique prune – <i>Osmoderma eremita</i>	

- La haie comprend au moins une espèce d'Orme et un inventaire a été réalisé en avril/mai pour permettre d'identifier l'espèce à partir des samares. Il s'agit de l'espèce protégée Orme lisse – *Ulmus laevis*. Dans tous les cas, je justifie l'identification à partir de photographies qui seront jointes au présent formulaire.

Localisation de la haie

À partir des listes de communes présentées en annexe 4 du document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* » veuillez cocher également les espèces concernées par votre demande :

Oiseaux

- Bruant zizi – *Emberiza cirlus* (si haies arbustives hautes et/ou alignements d'arbres et/ou haies multistrates)
- Huppe fasciée – *Upupa epops* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina* (si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Moineau friquet – *Passer montanus* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Pie-grièche grise – *Lanius excubitor* (si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- Torcol fourmilier – *Jynx torquilla* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)

Reptiles

- Couleuvre d'Esculape – *Zamensis longissimus*

Amphibiens

- Rainette verte – *Hyla arborea* (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)
- Triton crêté – *Triturus cristatus* (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)

Chiroptères

- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates, et

présence de vieux arbres qui présentent des cavités)

Flore

- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria* (si alignement d’arbres et/ou haie multistrates, et point d’eau (mare, ruisseau…) à moins de 10 mètres de la haie)
- Nivéole printanière – *Leucojum vernum*
- Raiponce noire – *Phyteuma nigrum* (si la haie est connectée à un boisement)

Prise en compte des espèces particulièrement sensibles

La demande porte sur au moins l’une des espèces suivantes (veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande) :

- Huppe fasciée – *Upupa epops* Torcol fourmilier – *Jynx torquilla*
- Hypolaïs ictérine – *Hipolais icterina* Barbastelle d’Europe – *Basbastella barbastellus*
- Pie-grièche grise – *Lanius excubitor*

Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter l’association Picardie Nature afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l’hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d’une structure spécialisée sur la base des méthodologies d’inventaires proposées dans le document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* ».

Association Picardie Nature – 1 rue de Croy, BP 70 010, 80 097 AMIENS Cedex 3 – contact@picardie-nature.org – 03 62 72 22 50

- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria* Nivéole printanière – *Leucojum vernum*
- Raiponce noire – *Phyteuma nigrum* Orme lisse – *Ulmus laevis*

Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l’hypothèse où vous seriez concerné, veuillez-vous rapprocher d’une structure spécialisée sur la base des méthodologies d’inventaires proposées dans le document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* ».

Conservatoire botanique national de Bailleul – 1 place des pins, Centre Oasis, 80 044 AMIENS Cedex – jc.hauguel@cbnbl.org – 07 85 85 15 96

Liste d’espèces protégées potentiellement impactées par le projet

À partir des éléments renseignés ci-dessus ainsi que, les cas échéant, l’analyse de Picardie Nature et/ou du Conservatoire botanique national de Bailleul (et donc éventuellement des résultats des inventaires de terrain ciblés), veuillez cocher les espèces concernées par la demande :

Oiseaux

- Accenteur mouchet – *Prunella Modularis*
- Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula*
- Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
- Bruant zizi – *Emberiza cirrus*
- Buse variable – *Buteo buteo*
- Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*
- Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*
- Chouette hulotte – *Strix aluco*
- Coucou gris – *Cuculus canorus*
- Épervier d'Europe – *Accipiter nisus*
- Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*
- Faucon hobereau – *Falco subbuteo*
- Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*
- Fauvette babillarde – *Curruca curruca*
- Fauvette des jardins – *Sylvia borin*
- Fauvette grisette – *Sylvia communis*
- Gobemouche gris – *Muscicapa striata*
- Hibou moyen-duc – *Asio otus*
- Huppe fasciée – *Upupa epops*
- Hypolaïs icterine – *Hippolaïs icterina*
- Hypolaïs polyglotte – *Hippolaïs polyglotta*
- Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*
- Lorient d'Europe – *Oriolus oriolus*
- Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*
- Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*
- Mésange boréale – *Poecile montanus*
- Mésange charbonnière – *Parus major*
- Mésange nonnette – *Poecile palustris*
- Moineau friquet – *Passer montanus*
- Pic épeiche – *Dendrocopos major*
- Pic épeichette – *Dendrocopos minor*
- Pic mar – *Dendrocopos medius*
- Pic vert – *Picus viridis*
- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
- Pie-grièche grise – *Lanius excubitor*
- Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*
- Pipit des arbres – *Anthus trivialis*
- Pipit farlouse – *Anthus pratensis*
- Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus*
- Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*
- Rossignol philomèle – *Luscinia megarhynchos*
- Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*
- Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*
- Sittelle torchepot – *Sitta europaea*
- Tarier pâle – *Saxicola rubicola*
- Torcol fourmilier – *Jynx torquilla*
- Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*
- Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles

- Couleuvre à collier – *Natrix natrix*
- Couleuvre d'Esculape – *Zamensis longissimus*
- Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*
- Orvet fragile – *Anguis fragilis*

Amphibiens

- Rainette verte – *Hyla arborea*
- Triton crêté – *Triturus cristatus*

Insectes

- Pique prune – *Osmoderma eremita*

Chauves-souris

- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*
- Grand Murin – *Myotis myotis*
- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*
- Murin de Bechstein – *Myotis bechsteinii*
- Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*
- Noctule commune – *Nyctalus noctula*
- Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*
- Oreillard roux – *Plecotus auritus*
- Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*

Mammifères terrestres

- Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*
- Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*
- Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Flore

- Lathrée écaillée – *Lathraea squamaria*
- Nivéole printanière – *Leucojum vernum*
- Raiponce noire – *Phyteuma nigrum*
- Orme lisse – *Ulmus laevis*

4° Quels sont les enjeux faune/flore et les niveaux d'impacts engendrés ?

Espèces à enjeux

À partir des éléments renseignés ci-dessus veuillez cocher les espèces à enjeux concernées par la demande :

Espèces à enjeux forts	
Oiseaux <input type="checkbox"/> Bruant zizi – <i>Emberiza cirulus</i> <input type="checkbox"/> Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i> <input type="checkbox"/> Moineau friquet – <i>Passer montanus</i>	Chauves-souris <input type="checkbox"/> Grand Murin – <i>Myotis myotis</i> <input type="checkbox"/> Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <input type="checkbox"/> Murin de Bechstein – <i>Myotis bechsteinii</i> <input type="checkbox"/> Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i> <input type="checkbox"/> Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i> <input type="checkbox"/> Oreillard roux – <i>Plecotus auritus</i> <input type="checkbox"/> Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i> <input type="checkbox"/> Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i>
Amphibiens <input checked="" type="checkbox"/> Rainette verte – <i>Hyla arborea</i> <input checked="" type="checkbox"/> Triton crêté – <i>Triturus cristatus</i>	
Flore <input type="checkbox"/> Lathrée écailleuse – <i>Lathraea squamaria</i> <input type="checkbox"/> Nivéole printanière – <i>Leucojum vernum</i>	
Espèces à enjeux très forts	
Oiseaux <input checked="" type="checkbox"/> Hypolaïs icterine – <i>Hippolais icterina</i> <input type="checkbox"/> Torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i>	Flore <input type="checkbox"/> Raiponce noire – <i>Phyteuma nigrum</i>
Chauves-souris <input type="checkbox"/> Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i>	
Espèces à enjeux majeurs	
Oiseaux <input type="checkbox"/> Huppe fasciée – <i>Upupa epops</i> <input checked="" type="checkbox"/> Pie-grièche grise – <i>Lanius excubitor</i>	

Niveau de fonctionnalité de la haie

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande et renseigner les points suivants :

Connectivité

- La haie objet de la demande est connectée à un boisement et/ou à d'autres haies

Environnement de la haie

- Une mare est située à moins de 200 mètres de la haie objet de la demande

Si oui, depuis combien de temps la mare est-elle en place ?³

- moins de 5 ans Entre 5 et 20 ans Plus de 20 ans Ne sait pas

La haie objet de la présente demande est située à proximité immédiate :

- d'une prairie d'une jachère d'une parcelle cultivée d'un bâtiment agricole

³Afin de vous permettre d'apporter des éléments de réponse sur ce point, vous pouvez utilement employer l'outil « Remonter le temps » mis en ligne par l'Institut national de l'information géographique et forestière – IGN : <https://remonterletemps.ign.fr/>

Sénescence

- La haie objet de la demande comporte des arbres de haut-jet d'un diamètre supérieur à 18 centimètres
- La haie objet de la présente demande comporte des arbres sur lesquels cavités sont visibles
- La haie objet de la présente demande comporte des arbres têtards

Si oui, veuillez préciser quelles sont les essences concernées⁴ :

Exploitation/Gestion de la haie

La haie objet de la présente demande est implantée depuis :

- Moins de 25 ans Entre 25 et 50 ans Entre 50 et 100 ans Plus de 100 ans
- La haie objet de la présente demande a fait l'objet d'une coupe récente

Quelle est la fréquence d'entretien de la haie ?

- Plus d'une fois par an Une fois par an Une fois tous les 2 ans
- Moins de 2 fois tous les 5 ans

Quel type d'entretien est réalisé ?

Une taille annuelle est faite et en 21, les haies ont été recépées.

.....

.....

.....

Selon vous, et à partir des éléments renseignés ci-dessus, quel est l'importance de l'impact engendré par votre projet sur les espèces protégées et pourquoi (faible, moyen ou fort) ?
Après consultation du Conservatoire Botanique, au vu de la configuration des parcelles, il n'y a pas d'enjeux pour des plantes protégées. (réponse jointe).
L'impact au niveau des oiseaux et des amphibiens est plus important, l'Association Picardie Nature est sollicitée et nous sommes en attente de leur réponse.

.....

.....

.....

5° Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ?

Évitement

Avez-vous cherché à prendre en compte les enjeux environnementaux pour identifier le linéaire de haie à déplacer ? Avez-vous cherché à limiter le linéaire de haie concerné ? Si oui, veuillez décrire de quelle manière (joindre le cas échéant plans et photographies) :

.....

.....

⁴Certaines essences se forment plus rapidement que d'autres. C'est notamment le cas pour les Saules, l'Aulne ou encore le Frêne. Ainsi, une haie composée d'arbres têtards de Chêne, d'Érables ou encore de Charmes représentera davantage d'enjeux compte-tenu du temps nécessaire pour retrouver quelque chose d'équivalent. A l'inverse, il sera plus pertinent de proposer de recréer des arbres têtards à partir de Saules, d'Aulne ou encore de Frêne qui nécessitent un temps plus réduit de formation.

.....

Réduction

À quelle période seront réalisés les travaux de coupe et d'arrachage de la haie ? Les travaux seront réalisés entre août et mars, de préférence entre septembre et octobre.
L'arrachage sera réalisé entre octobre et janvier

.....

Compensation

Quelles seront les dimensions de la haie replantée (longueur, largeur et nombre de rangs), et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation. Pour mémoire, le choix de la localisation doit tenir compte des éventuelles règles applicables (plan local d'urbanisme, mitoyenneté, voirie, plan de prévention des risques...) ⁵ mais aussi des contraintes techniques (voiries, lignes électriques, éoliennes, etc).
La commune de Bucilly a donné l'autorisation d'arrachage et de plantation.
La plantation est prévue sur une longueur de 906 m, sur un rang avec dans une bande enherbée d'au minimum 3 m. – voir plan de localisation et schéma de plantation
Par la suite d'autres plantations sont prévues sur les deux îlots.

.....

Quel sera le type de haie recherché et quelles seront les essences plantées ?
La haie en devenir sera de type taillis mixte ou taillis sous futaie, selon la conduite sur la haie.

.....

Quelle sera la provenance des plants ? La possibilité de transplanter certains individus issus de la haie à supprimer a-t-elle été étudiée ?
En majorité les plants seront de la marque Végétal Local

.....

Êtes-vous propriétaire de la zone qui va accueillir la nouvelle haie ? À défaut, avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire ? Veuillez joindre un justificatif.
Autorisation du propriétaire jointe

La haie replantée sera-t-elle située à moins de 200 mètres d'une mare ? Oui Non
Dans le cas où la haie supprimée se situe à moins de 200 mètres d'une mare, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire à moins de 200 mètres de cette même mare. À défaut, celle-ci devra être située à moins de 200 mètres d'une autre mare qui pourra être créée le cas échéant.
Si vous envisagez la création d'une mare, quelles en seront les dimensions (longueur, largeur et

⁵Voir partie relative à la réglementation du document « *Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation* ». DDT de l'Aisne. Mai 2022
Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 10/11

profondeur), quelle pente auront les berges et quelle sera sa localisation ? Quelles sont les modalités d'alimentation en eau prévues ? Veuillez joindre une carte de localisation.

Une des haies arrachées se situe à moins de 130-135 m d'une mare, la plantation quant à elle est à 95-100 m de la mare.

La haie plantée sera-t-elle connectée à d'autres haies et/ou à une zone boisée ? Oui Non

Dans le cas où la haie supprimée est connectée à des haies et/ou à une zone boisée, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire de manière à maintenir des connexions. À défaut, la haie pourra être connectée à d'autres haies et/ou zones boisées.

Quelle largeur de bande enherbée sera maintenue au pied de la haie replantée ? Cette bande sera-t-elle située uniquement sur l'un des deux côtés de la haie ou bien répartie des deux côtés ?

La haie va être implantée en limite de culture et d'une prairie, coté culture une bande enherbée d'au minimum 1,5 à 2 m de large sera mise en place.

Combien d'hibernacula⁶ seront mis en place au sein de la haie replantée ? De quelle manière seront-ils répartis/localisés ? Veuillez joindre une carte de localisation.

Une dizaine d'hibernacula seront réparties tout au long de la plantation.

De quelle manière la haie replantée sera-t-elle entretenue (type d'intervention, fréquence...) ?

Un suivi de la jeune haie sera réalisé les premières années, avec l'AAAT, pour les conseils de taille de recépage des jeunes arbustes ou de formation des arbres.

Quelles sont les éventuelles mesures compensatoires complémentaires que vous proposez (plantation d'arbres isolés, plantation de bosquet, mise en place d'une gestion différenciée sur des haies existantes, pose de gîtes artificiels...) ? Au besoin, veuillez joindre un plan de localisation.

D'autres haies sont prévues d'être implantées sur l'ilot 21, pour prolonger les deux haies existantes en limite d'ilot, et une entre les deux parcelles culturales de l'ilot 18

6° Quelles sont les mesures de suivi définies pour s'assurer de l'efficacité des mesures proposées et de l'atteinte des objectifs fixés ?

Quel suivi sera mis en œuvre pour observer l'évolution de la haie plantée et de son utilisation par les espèces (durée, fréquence, groupe(s) recherché(s)...) ?

À minima, le suivi sera mis en œuvre une fois à 5 ans et une fois à 10 ans. Il portera notamment sur les oiseaux, les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens (une sortie réalisée en avril, mai ou juin).

Le suivi sera réalisé en partenariat avec AAAT et Picardie Nature au minima tous les 5 ans.

Fait à Chevenne

Le 11 avril 2023

Signature :



⁶Un hibernaculum est un élément composé de branches et/ou de pierre dans le but de constituer un habitat de refuge pour la petite faune.